

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/02/17

Dossier complet le :

16/03/17

N° d'enregistrement :

2017-1606

1. Intitulé du projet

Création du poste 225000/20000 volts Enedis d'HÉNIN-SUD, commune de Bois-Bernard (Pas-de-Calais)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Enedis, Maîtrise d'ouvrage postes sources

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TERMOTE Pascal, directeur de projet

RCS / SIRET

4 4 4 | 6 0 8 | 4 4 2 | 1 3 6 | 3 | 1

Forme juridique

Société anonyme à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
.32	.Projet : création du poste 225000/20000 volts Enedis d'HÉNIN-SUD sur une parcelle d'environ 1 ha .Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes .Non ICPE .Rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau (Art R.214-1 du Code de l'environnement)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'agglomération d'Hénin-Carvin, située à proximité de grands axes de circulation, connaît un développement important tant au niveau des consommations de la population sur le réseau électrique de distribution que du fait du raccordement, initié ou à venir, de projets industriels conséquents.

Que ce soit en fonctionnement normal ou en secours, le réseau de distribution 20000 volts actuel, géré par Enedis, n'est plus suffisamment dimensionné pour faire face à la croissance de la consommation électrique de la zone.

Pour remédier à cela, plusieurs solutions ont été envisagées du point de vue technique et économique. Celle consistant à créer un nouveau poste électrique 225000/20000 volts, au plus proche de la demande, a été retenue. Ce futur poste, appelé poste d'HÉNIN-SUD, sera raccordé à la ligne à 225000 volts GAVRELLE - VENDIN N°2 de RTE.

Ce projet a été présenté à l'Instance locale de concertation (ILC), composée des acteurs locaux (maires, associations...) et des services de l'État, qui s'est tenue le 22 décembre 2016 en la préfecture d'Arras. C'est lors de cette réunion qu'a été retenu le site de moindre impact pour l'implantation du futur poste situé le long du chemin d'Acheville, au lieu-dit "Le Bois Vilain" sur la commune de Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

4.2 Objectifs du projet

La création du poste 225000/20000 volts d'HÉNIN-SUD permettra à l'agglomération d'Hévin-Carvin :

- de résoudre les contraintes de distribution identifiées aux postes électriques existants la desservant,
- de sécuriser son alimentation électrique.

Le site retenu en ILC se situe au sein de la zone optimale d'implantation définie par Enedis et qui correspond à une zone où :

- le raccordement sur la ligne à 225000 volts GAVRELLE - VENDIN N°2 de RTE est le plus court (site localisé au droit de cet ouvrage),
- le réseau de distribution à créer, en souterrain, est le plus court et le plus efficient (site localisé au coeur de la demande énergétique en cours et à venir).

Ce site répond ainsi à des critères techniques et financiers mais également environnementaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction d'un poste électrique, tel que sera édifié celui d'HÉNIN-SUD, se réalise par opérations successives. Chaque opération est exécutée par une équipe spécifique. Se réalisent et se succèdent les étapes suivantes:

- le balisage du chantier,
- l'aménagement du terrain: décapage de la terre végétale,
- la réalisation des accès et de la clôture,
- la réalisation des pistes lourdes et légères,
- la construction de la loge du transformateur,
- la construction du bâtiment technique,
- la création des tranchées pour les liaisons moyenne tension 20000 volts,
- la mise en place et le raccordement des matériels électriques de contrôle, commande et de puissance, du matériel et du raccordement associé,
- le contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis et RTE,
- le raccordement au réseau très haute tension existant.

Le site de moindre impact retenu en ILC présente une surface de 3,7 ha. Le futur poste n'occupera qu'environ 1 ha de ce site.

Le site retenu est volontairement plus grand que la surface nécessaire au projet : la concertation en cours avec les acteurs locaux (mairie, propriétaire, exploitant) et les études techniques de détail doivent permettre de le positionner au mieux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le poste fonctionnera de façon indépendante, aucun personnel ne sera présent en permanence sur le site. Seules quelques interventions ponctuelles d'entretien et de surveillance seront effectuées chaque année.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Approbation du projet d'ouvrage, à Permis de construire et à dossier Loi sur l'eau (déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface :	. 1 ha environ Les dimensions exactes du futur poste ainsi que son implantation au sein du site de moindre impact retenu en ILC ne sont pas encore connus et font l'objet d'une concertation avec la mairie et le propriétaire/exploitant de la parcelle.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

. Chemin d'Acheville
. Commune de Bois-Bernard (Pas-de-Calais)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 9 0 ' 1 6 " 2 2 Lat. 0 5 ° 3 8 ' 1 9 " 4 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 9 0 ' 1 6 " 2 2 Lat. 0 5 ° 3 8 ' 1 9 " 4 6

Point d'arrivée :

Long. 0 2 ° 9 0 ' 1 6 " 2 2 Lat. 0 5 ° 3 8 ' 1 9 " 4 6

Communes traversées :

. Commune de Bois-Bernard

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du Pas-de-Calais approuvé en octobre 2015. . Le chemin d'Acheville le long duquel le poste sera implanté n'est pas classé en infrastructure bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.La commune n'est couverte par aucun PPRN/PPRT .Elle fait en revanche partie du TRI de Lens, sans être pour autant concernée par un quelconque risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.Le futur poste se situe à plus de 13 km de la ZSC "Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.Le futur poste occupera environ 1 ha d'une parcelle agricole céréalière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	.Le futur poste d'HÉNIN SUD comportera un transformateur. Ce matériel est source de bruit. Pour autant, Enedis engage systématiquement des études acoustiques préalables et, au besoin, met en place des murs pare-son en cas de dépassement des seuils réglementaires en la matière. In fine, le poste est conforme avec la réglementation en vigueur sur les émissions bruyantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.La Surface agricole utile (SAU) communale se verra diminuée de la surface nécessaire à la réalisation du poste, soit environ 1 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un poste électrique aérien, comme celui projeté d'HÉNIN SUD, est susceptible de modifier localement les perceptions paysagères. Pour autant, dans le cas présent, le site retenu pour l'implantation du futur poste se situe éloigné des habitations et le long d'une voie routière peu passante. Son impact paysager est de ce fait faible. Pour autant, Enedis s'est engagé à aménager paysagèrement son poste.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site proposé pour l'implantation du futur poste d'HÉNIN SUD en ILC a été retenu par les acteurs locaux (mairie, associations environnementales), et les services de l'État (DREAL, SDIS, ARS...) comme site de moindre impact.

Ce site est éloigné des composantes environnementales les plus sensibles et se situe en retrait des zones urbanisées. Il s'inscrit au droit d'une ligne électrique à très haute tension et le long d'une route très peu fréquentée. Quelques bâtiments agricoles voisinent le site. Dans le cadre de la concertation préalable au projet, Enedis s'est engagé à aménager paysagèrement les abords du futur poste, en lien notamment avec la commune. Pour rappel, ce site fait environ 3,7 ha mais seulement 1 ha sera pris pour la création du poste. Son positionnement exact au sein de ce site se fera en lien avec les acteurs locaux et après plusieurs études techniques.

Le projet ne présentant pas d'effet majeur sur l'environnement, la réalisation d'une étude d'impact ne s'avère pas nécessaire, d'autant plus que le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau et que les éventuels impacts du projet y seront étudiés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent


Objet
Annexe n°5 : analyse environnementale autour du site retenu de moindre impact

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

11

Extensio
n

Nom de la voie

Parvis de Rotterdam - Tout Lilleurope

Code postal

5 9 7 7 7

Localité

EURAILLIE

Pays

FRANCE

Tél

549893499

Fax

Courriel

pascal.termote@enedis.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

TERMOTE

Prénom

Pascal

Qualité

Directeur de projet

Tél

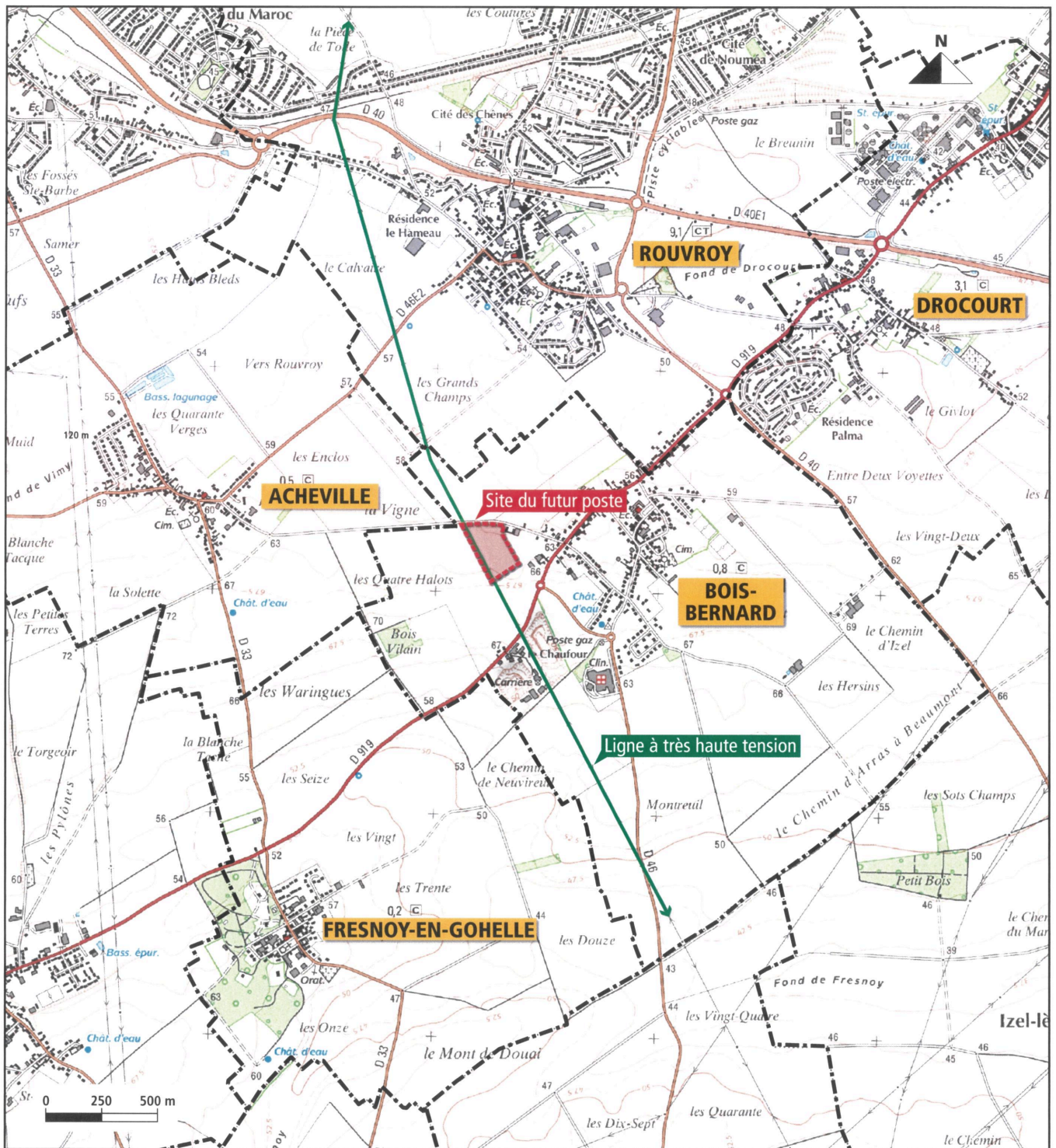
549893499

Fax

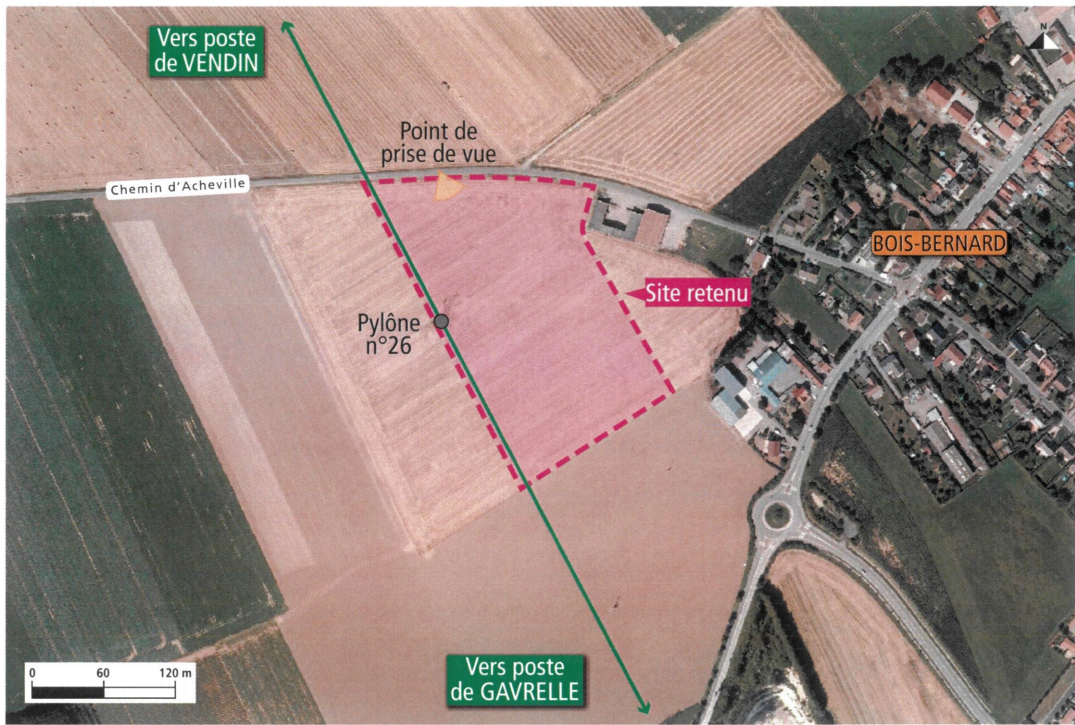
Courriel

pascal.termote@enedis.fr

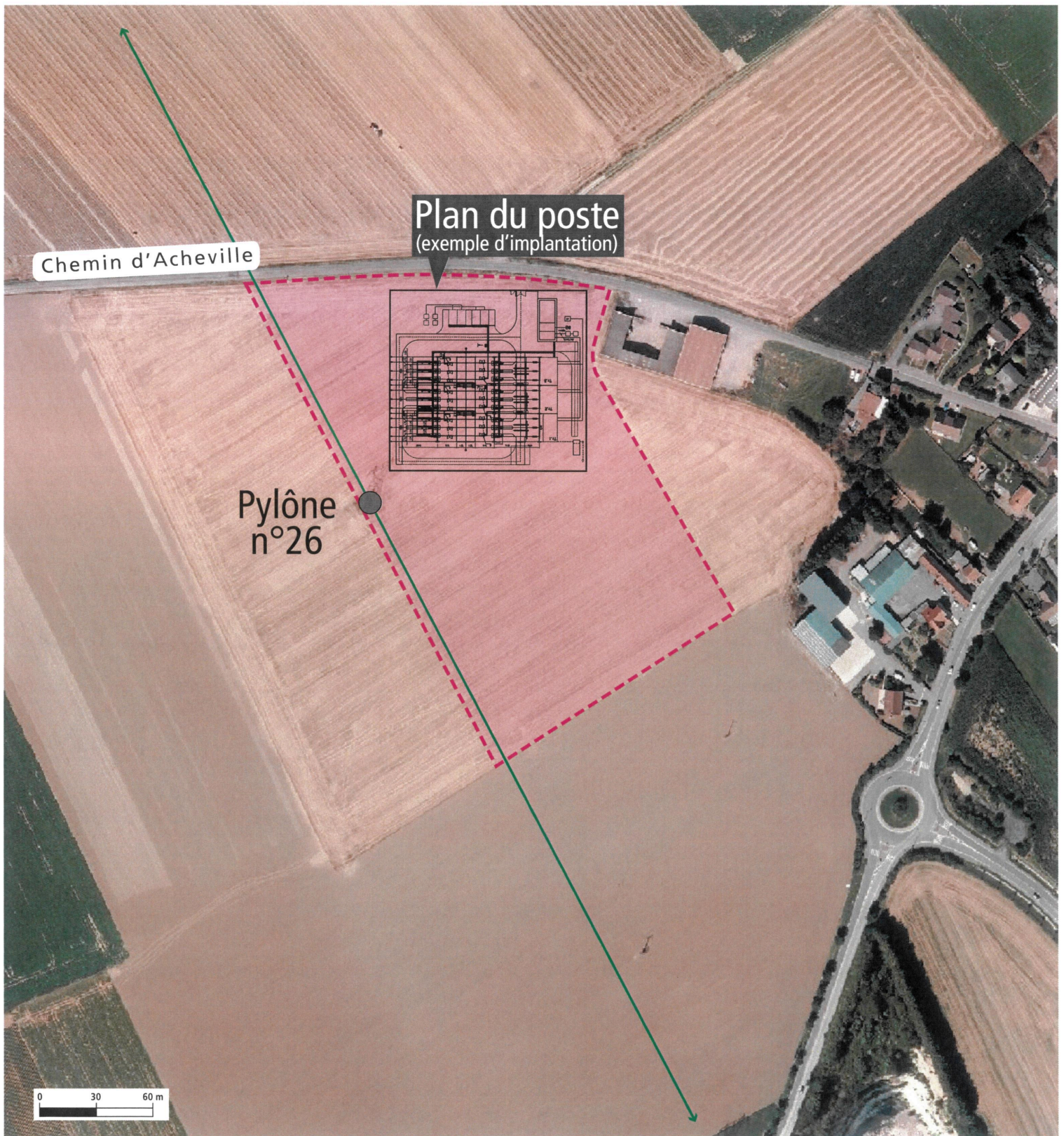
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



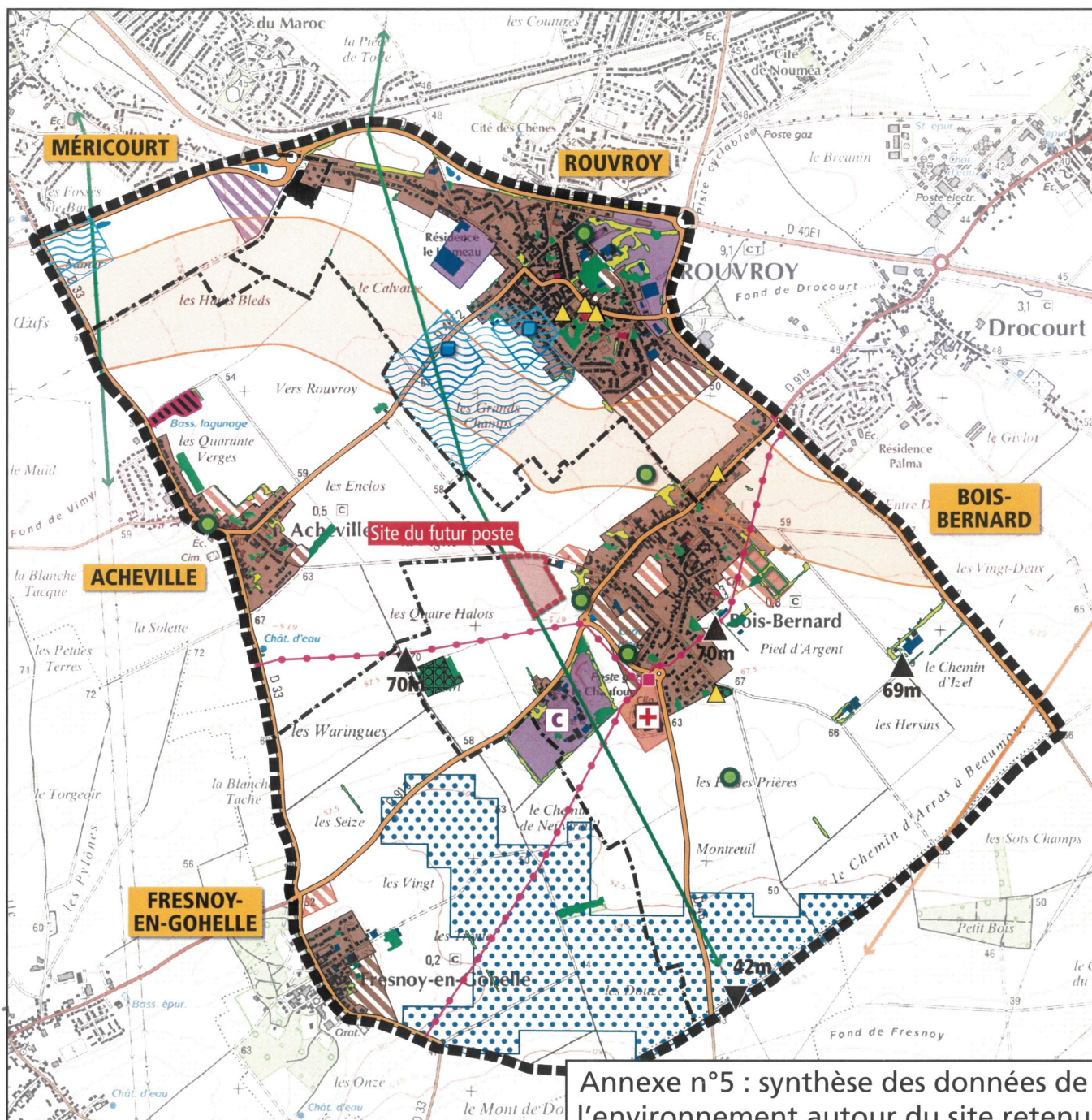
Annexe n°2 : plan de situation du site de moindre impact retenu en ILC



Annexe n°3 : photo panoramique du site



Annexe n°4 : plan du poste
(exemple d'implantation au sein
du site de moindre impact retenu)



Annexe n°5 : synthèse des données de l'environnement autour du site retenu

MILIEU PHYSIQUE

TOPOGRAPHIE

- ▲ 70m Point haut
- ▼ 42m Point bas

HYDROGRAPHIE

- Puits de captage en eau potable
- Périmètres de protection d'un puits de captage (immédiat, rapproché et éloigné)

RISQUE NATUREL

- Remontée de nappe phréatique : sensibilité moyenne à très élevée
- Cavité souterraine

MILIEU NATUREL

- Boisement
- Haie
- Espace boisé classé

- Espace à renaturer (SRCE)
- Espace naturel à restaurer (SRCE)

MILIEU HUMAIN

BÂTI

- Zone urbaine
- Zone future d'urbanisation

ACTIVITÉS

- Terre agricole
- Zone d'activités
- Carrière
- Zone future d'activités
- ▲ Site pollué

INFRASTRUCTURES

- Route départementale
- Ligne électrique à 225 000 volts
- Ligne électrique à 90 000 volts
- Conduite de gaz
- Poste gaz

ÉQUIPEMENTS

- Zone d'équipements et de loisirs
- Terrain de sport
- Hôpital
- Zone future d'équipements et de loisirs

PATRIMOINE

- Bâti remarquable